

INSCRIPTION - VACANCES D'ETE 2020 – ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à l'Accueil de loisirs intercommunal pour les vacances d'Eté 2020.

Le dossier d'inscription comprend :

- la fiche d'inscription à compléter,
- la fiche sanitaire de liaison à compléter,
- le programme d'activités,
- l'attestation de réussite au test aquatique.



En raison des contraintes organisationnelles liées à la crise sanitaire, aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture (hors cas exceptionnels).

(Vous pouvez retrouver le règlement intérieur ainsi que le projet éducatif sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cc-rochefortmontagne.fr)

Les lieux définitifs et horaires de ramassage seront transmis ultérieurement. Ils seront établis en fonction des demandes.

- ✓ **Pour les enfants dont c'est la première inscription pour l'année scolaire 2019/2020, il convient de faire parvenir à la Communauté de Communes l'ensemble des pièces suivantes :**
 - la fiche d'inscription renseignée et signée,
 - la fiche sanitaire renseignée et signée,
 - une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
 - l'attestation de réussite au test aquatique (sauf pour les familles ayant déjà fourni cette attestation l'année dernière),
 - une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires (responsabilité civile + individuelle accident).
 - un justificatif de la CAF ou de la MSA du quotient familial **à jour** pour l'application des tarifs dégressifs (*hors allocataires CAF autorisant, sur la fiche d'inscription, la Communauté de Communes à consulter leur quotient familial via le site CDAP de la Caf du Puy de Dôme*).
- ✓ **Pour les enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs sur l'année scolaire 2019/2020 (d'octobre 2019 à avril 2020) et ayant déjà fourni :**
 - les photocopies du carnet de santé de l'enfant,
 - le justificatif CAF / MSA à défaut d'autorisation de consulter le site de la CAF (CDAP - service partenaire),
 - l'attestation d'assurance extrascolaire,

il convient de faire parvenir à la Communauté de Communes les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription renseignée et signée,
- la fiche sanitaire renseignée et signée,
- l'attestation de réussite au test aquatique (sauf pour les familles ayant déjà fourni cette attestation l'année dernière).

Le dossier d'inscription complet est à renvoyer à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, avant le 29 juin 2020.

Le dossier peut être retourné :

- par courrier à l'adresse suivante : **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
23 route de Clermont - BP 15 – 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE**
- par mail à l'adresse suivante : **acm@domes-sancyartense.fr**

ou déposé :

- au siège de la Communauté de Communes à Rochefort-Mgne ;
- à l'antenne de la Communauté de Communes à La Tour d'Auvergne.

L'inscription de votre (vos) enfant(s) ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents.

- **A réception du dossier d'inscription**, vous recevrez un mail vous confirmant la bonne prise en compte de l'inscription de votre(vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs. **A défaut d'adresse mail renseignée sur la fiche d'inscription, la confirmation vous sera faite par courrier.**
- **Une semaine avant le début des vacances**, vous recevrez un courrier avec l'ensemble des informations utiles concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs **ainsi qu'une information spécifique concernant les mesures mises en place en lien avec la crise sanitaire.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Virginie Védrine – Coordinatrice ACM intercommunal – v.vedrine@domes-sancyartense.fr
Marie Tourreix – Directrice ACM intercommunal – acm@domes-sancyartense.fr

Tél. 04 73 65 87 63